

CPE, une époque formidable !

Nous vivons une époque formidable, celle de la Covid, du travail masqué à longueur de journée.

Entre la rentrée et les vacances de Noël, nous avons eu à gérer le stress de la crise sanitaire. En plus de nos différentes tâches quotidiennes inhérentes à notre travail, notre temps est consacré à gérer les cas d'élèves positifs, les cas contacts : faire de la prévention, informer les familles, les collègues.

Lorsqu'un-e élève est déclaré-e positif-ve, nous contactons les proches avec lequel-les il-elle a mangé, qu'il-elle a côtoyés en dehors du lycée...

La prudence nous porte à les éloigner et à faire respecter le protocole sanitaire : éloignement de l'établissement, quarantaine 14 jours maximum et retour si test négatif.

Mais que nenni, nous signalons trop d'élèves, il faut être raisonnable, arrêtons cela. La Covid s'arrête aux portes du bahut. À la DP, les cas contacts sont les voisin-es direct-es de droite et de gauche et celle d'en face, les autres sont trop éloigné-es.

Les élèves dans leur grande majorité portent le masque, mais la journée est longue, parfois ils-elles le retirent lors des pauses, dans les cours de récréation, devant les bahuts et principalement à la demi-pension... Ils-elles ne le portent pas à l'extérieur, ça ne nous regarde pas, gestion privée, pas touche !

La Covid a aussi touché les équipes. Dans certains établissements sur Paris, on a déshabillé les Vies scolaires pour remplacer les AEd d'autres établissements en dépit du droit ! Ubuesque.

Pourtant la CGT Éduc'action avait proposé la création de brigades de remplaçant-es pour pallier les manques (nous on anticipe !).

Le stress, c'est aussi lorsqu'un-e CPE change de chef-fe, il-elle ne le sait pas encore mais il-elle change aussi de travail. Le-la CPE doit de nouveau justifier son temps de travail... remettre à plat ce qui est au cœur des problématiques et des Risques Psycho Sociaux de notre profession... parfois source de souffrance, de brimades et du début de la descente aux enfers... La pression peut amener certain-es collègues au burn out.

Pour rappel la CGT Éduc'action, lors des discussions métier, a tenu à ce que les 35 heures soient enfin inscrites dans notre circulaire métier (celle de 2015). Nous avons refusé et obtenu, avec certaines des organisations syndicales présentes, que toute référence à une annualisation soit gommée. Non, le service de petites vacances n'est pas obligatoire. Nous ne sommes pas des personnels annualisés, nous avons une référence hebdomadaire de 35h T.T.C inscrites à notre emploi du temps. Non, les 4 heures ne sont pas une variable d'ajustement mais juste une aide dans la réalisation de nos missions, pour nos recherches, lectures. Eh oui le-la CPE travaille en dehors de son cadre professionnel, se documente, s'informe, lit, produit des

supports à destination des élèves et des collègues ce qui représente largement plus de 4 heures. Mais cela reste invisible à certain-es chef-fes d'établissement.

Nous travaillons bien évidemment sur notre matériel personnel. Là aussi en toute transparence, c'est sans doute ce qui explique que nous sommes exclu-es de la Prime numérique !

La pression se fait aussi sentir avec la politique du PPCR chère à notre ministère, lors des rendez-vous carrière dont les entretiens servent souvent à mettre la pression et à bien des régulations sauvages sur le dos des collègues. Parfois on s'entend reprocher d'être intervenu-e en C.A, on se fait rappeler une obligation de réserve, de « loyauté » (qui n'existe pas). Sic ! La CGT Éduc'action a dénoncé avec raison les risques et demande un retour au paritarisme d'avant.

Allez, nous sommes en 2021, nouvelle année, nouvelles pratiques, rendez-vous dans la Rue...

François Quinchez

Animateur du Collectif Vie scolaire

**DROITS AUX CONGÉS PAYÉS, 35 HEURES...
LA LOI "URGENCE CORONAVIRUS" VA REVENIR
SUR LES CONQUIS SOCIAUX... SANS DATE LIMITE**



Sommaire

- p1 Édito**
- p2 Vie scolaire et le confinement**
Le remplacement des AEd
- p3 Questionnaire métier**
- p4 Revendications**

Vie scolaire et le confinement...

Le confinement, c'est l'extrême opposé de ce qui fait le cœur d'une Vie Scolaire. Il met à mal le lien que nous avons mis tant de temps à tisser avec les élèves et les collègues et il nous prive de notre action de terrain, entre les murs de nos collèges et de nos lycées. Il nous expose, plus encore, aux inégalités frappantes qui touchent les établissements et les territoires. En premier lieu, celle qui relève de « la gestion des ressources humaines » : ici, les AEd sont tenu-es d'être présent-es, dans l'établissement d'à côté, ils-elles peuvent rester confiné-es à la maison. Le confinement nous rappelle, même de loin, la pression exercée par l'Institution, les chef-fes d'établissement ou les familles car le-la CPE reste toujours le trait d'union entre ce qui se fait « en classe » et ce qu'il se passe en dehors. Enfin, il nous donne à voir l'ampleur de la fracture sociale et numérique qui accentue toujours plus les inégalités à l'École et qui précipite nos élèves les plus fragiles, souvent en LP, vers le décrochage.

Le confinement a aussi mis à jour la souffrance des CPE qui se sentent mis-es de côté au point d'être les

grand-es oublié-es des lettres rectorales ou des communications du ministre. Dans l'académie de Versailles, la DAFOR s'est enfin saisie d'un semblant de formation en proposant un groupe de parole sur le sens que nous donnions à notre travail et à notre engagement au cours du confinement alors que nous alertons, depuis longtemps, le rectorat pour une plus grande vigilance sur les Risques PsychoSociaux des personnels. L'Institution nous invite donc à nous interroger sur le sens de notre travail à un moment où plus que jamais, nous avons la sensation de travailler dans le vide en tentant de répondre à des injonctions souvent contradictoires.

Alors, assurons-nous, camarades, que les conditions sanitaires sont bien réunies car la santé au travail, qu'elle soit physique ou mentale, est un droit inaliénable !

Florence Perrot - Sden92

Le remplacement des Assistant·es d'éducation

Avec le COVID, on innove. Les droits reculent. Comme tous les personnels les AEd peuvent être touché-es, être malade...

Alors qu'est-ce qu'on fait ? On recrute bien évidemment pour pallier le manque et éviter les fermetures d'établissement. Que nenni, c'est une réponse de syndicalistes fous... On innove !

Ainsi, à l'automne, certains établissements parisiens ont été sollicités par le Rectorat pour permettre le remplacement des AEd en arrêt du fait du COVID et prendre sur leur effectif.

L'idée, c'est de demander à Pierre s'il ne pourrait pas prêter à Jean. Dans tel lycée vous n'avez pas d'AEd en arrêt, pourquoi ne pas en prêter à un autre lycée dans le besoin ?

Soyez sport, solidaire, vous êtes chanceux...

Euh les moyens en Vie scolaire sont déjà bien faibles lorsqu'on doit faire respecter la distanciation, les gestes barrières, gérer la demi-pension... Le passage à VIGIPIRATE écarlate ++ qui oblige aussi les fermetures et à la présence renforcée aux portails.

Et qui va aux portails ? Les AEd...

Monde de fou lorsque un Rectorat décide que la ges-

tion de la crise du COVID doit se faire à moyens constants. Des difficultés nouvelles mais pas de recrutements supplémentaires.

Quelques rappels nous paraissent nécessaires pour faire respecter ses droits.

Les AEd ne sont pas interchangeables. Leur emploi est conditionné à un contrat signé avec un établissement.

Les AEd ont un contrat de travail local, de droit public qui engage l'établissement et ses responsables. Le transfert pour un remplacement même de courte durée pendant un même contrat n'est pas légal ni souhaitable.

La **CGT** Educ'action condamne la logique illégale de compenser des absences en débauchant les AEd des établissements voisins.

La **CGT** Educ'action revendique la création d'une brigade de remplacement des AEd lorsqu'ils sont en congé maladie et ce dès le premier jour. Cela a été fait sur l'Académie de Versailles.

La **CGT** Educ'ation revendique le retour au recrutement académique comme c'était le cas pour les MI-SE auparavant.

Frédéric Privé - (Sden75)

Questionnaire métier, quelques pistes...

La CGT Éduc action a lancé un questionnaire auprès des CPE. Il apparaît lors de cette consultation certains points nous amenant à réfléchir sur les conditions de travail des collègues. Trois axes de réflexion ont pu se dégager : les **Risques Psycho-Sociaux (RPS)** vécus par les CPE, la **difficulté de faire respecter son emploi du temps** et les **problèmes liés à l'architecture de la Vie scolaire**.

Concernant les RPS, le-la CPE se sent souvent seul-e .

Près de 2/3 des répondant-es se sentent exposé-es aux RPS : stress, anxiété, surmenage et burn out sont régulièrement évoqués par les collègues. Management des chef-fes d'établissement, harcèlement, sentiment de dévalorisation du travail effectué, relations avec les enseignant-es, multitude de tâches confiées, violences du quartier qui resurgissent sur les élèves, agressivité des familles... sont pêle-mêle les causes de ces mal-être.

Le sentiment d'être respecté en tant que professionnel à part entière est très fluctuant. Ainsi 40% des répondant-es estiment ne pas être respecté-es par leur hiérarchie (les pressions en tout genre sont souvent évoquées). Ce chiffre monte même à 60% par les enseignant-es (nostalgie du surveillant général). Les chiffres baissent quant il s'agit des parents environ 30%.

Ce qui est par contre positif, c'est qu'il est très faible quand il s'agit des élèves. Et c'est peut-être cela l'essentiel car sans élève quel serait l'intérêt de nos missions ?



Alors, partant de ces constats, comment pourrait-on faire évoluer les choses ?

La place des **lieux de vie de la Vie scolaire** est à rappeler systématiquement pour les CPE. Elle est très rarement pensée par les architectes quand ils-elles bâtissent de nouveaux établissements.

Les CPE sont-ils-elles consulté-es ? Rarement. Dans 50% des établissements ayant répondu au questionnaire, les collègues se plaignent de l'architecture Vie scolaire.

22,6% la trouvent mal située. 50% des bureaux des CPE ne communiquent pas avec les assistant-es d'éducation, le manque d'espaces pour les élèves, le manque de matériel sont régulièrement évoqués.

Alors faisons un rêve et imaginons une Vie scolaire pensée pour que les AEd et CPE puissent travailler en équipe dans un espace construit pour les élèves avec salle de foyer, maison des lycéen-nes, CDI, petites salles de permanence équipées d'ordinateurs, cantine, bureaux Vie scolaire reliés les uns aux autres, donnant sur une cour bordée d'arbres avec terrains de jeux pour permettre à chaque élève d'avoir une vie au collège, au lycée quand il-elle n'a pas cours.

Trop souvent, l'École, lieu de savoir, n'est pensée que comme un lieu où doivent se dérouler des cours mais c'est aussi un lieu où les élèves passent l'essentiel de leur temps. Faisons en sorte qu'il soit riche et aménagé pour satisfaire au mieux sa vie scolaire.

La vie lycéenne...

« Magouilles blues »

ou les p'tits arrangements du ministère !

Lorsqu'on aime des jeunes on les bichonne et on essaie de pas le faire savoir...

Qu'apprend t'on par la presse, que le ministère subventionne un syndicat « maison » chez les jeunes lycéen-nes et ce syndicat reçoit d'énormes subventions pour son congrès fondateur alors que les autres organisations réellement représentatives voient leurs subventions diminuer...

Et mieux ce groupuscule aurait dépenser l'argent sans compter, à des fins personnels et personne ne bronche. Impunité totale...

Le syndicalisme maison, vieille recette des années 60 à Peugeot par exemple, des jaunes qui étaient là pour casser le mouvement social et pour empêcher l'expression des masses.

Et à côté de cela on fait de la répression à tout va des quelques lycéen-nes qui manifestent pour obtenir des conditions sanitaires dignes pour pouvoir suivre les enseignements sans risque dans cette période de pandémie...

Vous voulez des demi-groupes, des normes sanitaires... la matraque sera votre réponse.

Personne ne doit contester, répression, répression...

Est-ce que notre ministère a un problème avec les jeunes ? Les manipuler ou les réprimer tel est leur destin !

La CGT Éduc'action dénonce cette répression...

Questionnaire métier, quelques pistes... (suite)

Temps de travail des CPE

Les difficultés liées à notre travail, c'est aussi faire respecter son emploi du temps. Il apparaît clairement que notre reconnaissance par l'institution passe par le temps de présence dans l'établissement et qu'il est très difficile de faire respecter les 35 heures hebdomadaires notamment avec la participation aux réunions en tous genres en dehors du temps de travail. Ainsi aucun·e collègue ne fait moins de 35 heures.

Pour la moitié des répondant·es, c'est entre 2 et 5 heures hebdo en plus. 10% faisant même 9 heures hebdo supplémentaires. Alors qu'en est-il de ces heures supplémentaires ?

Sont-elles récupérées ? Non à 80%.

Sont-elles payées ? Oui à 13,5 %.

Au-delà du fait de savoir si elles sont justement rétribuées quand elles le sont, on peut donc voir que les CPE travaillent pour l'Éducation nationale gratuitement un certain nombre d'heures et ce tous les ans.

Pourquoi le font-ils-elles ? Tout simplement pour les élèves.

Le problème, c'est que cela a parfois un coût en terme de santé.

Isolement, pressions et sollicitations, horaires de travail et droit à la déconnexion...

Actuellement le nombre de personnels à la limite de l'épuisement professionnel a augmenté de façon inquiétante. Dans ce contexte stressant, il est essentiel de limiter notre charge de travail et de relativiser le sentiment d'échec rencontré malgré nos efforts.

Les revendications de la CGT

➔ **La CGT Educ'action réaffirme le rôle pédagogique des CPE et exige une amélioration des conditions de travail**

Les CPE doivent disposer d'une vraie autonomie dans la gestion de leur temps de travail dans le cadre des 35h hebdomadaires actuelles. **Les 35h doivent être réellement T.T.C (Toutes Tâches Comprises)** dans tous les établissements : conseils de classe, réunions des différentes instances (Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté, Conseil de la Vie Lycéenne, Collégienne, Commission Hygiène et Sécurité...), encadrement des activités (Maison Des Lycéen·nes, Foyer Socio-Éducatif...), rencontre avec des parents, partenaires extérieures...

La **CGT Educ'action** revendique la récupération pleine et entière des heures effectuées en cas de dépassements qui doivent rester exceptionnels.

La **CGT Educ'action** revendique la **suppression** de l'horaire annuel de référence ce qui passe par une vraie réduction du temps de travail : **32 h** hebdomadaires effectives sur **36** semaines et une semaine de préparation de la rentrée scolaire.

Les permanences durant les petites vacances doivent être supprimées définitivement.



Les CPE sont des **membres à part entière de l'équipe pédagogique**.

La **CGT Educ'action** refuse la dérive ministérielle qui tend à en faire des managers et à les intégrer aux équipes de direction.

La **CGT Educ'action** réaffirme son rôle et sa complémentarité **auprès des enseignant·es**

Les **CPE ne sont pas les chef·fes du service** de la Vie scolaire mais sont responsables de l'organisation et de l'animation de l'équipe de Vie scolaire. Aucun rapport hiérarchique ne doit exister entre les CPE et les personnels assurant des missions de Vie scolaire.

La **CGT Educ'action** revendique que le·la CPE ne soit plus membre de droit, comme le sont les personnels de direction, des différentes instances (Conseil d'Administration, conseil de discipline).